

Séance du 30 octobre 2024

L'an deux mille vingt quatre, le 30 octobre à 19h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la mairie de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Luc RÉMOND, Maire.

Date de convocation : 23 octobre 2024

Étaient présents :

Luc RÉMOND - Anne GÉRIN - Jérôme GUSSY (arrivé à 19h40 donne pouvoir à Nadine BENVENUTO jusqu'à la délibération 9639) - Christine CARRARA - Nadine BENVENUTO - Anne PLATEL - Jean-Claude DELESTRE - Charly PETRE - Jean-Claude CANOSSINI - Marc DESCOURS - Jean-Louis SOUBEYROUX - Monique DEVEAUX - Nadia MAURICE - Danièle MAGNIN - Dominique LAFFARGUE - Angélique ALO-JAY - Olivier ALTHUSER - Lucas LACOSTE - Joris FERRAUD-CIANDET - Cécile FROLET - Guillaume BRAS

Avaient donné procuration pour voter :

Olivier GOY donne pouvoir à Lucas LACOSTE
Nadège DENIS donne pouvoir à Anne PLATEL
Sandrine CARBONARI donne pouvoir à Anne GÉRIN
Cyril BRUYERE donne pouvoir à Marc DESCOURS
Louise CHOUVELLON donne pouvoir à Dominique LAFFARGUE
Jean-Claude CANOSSINI donne pouvoir à Monique DEVEAUX
Laurent GODARD donne pouvoir à Luc RÉMOND
Damien PUYGRENIER donne pouvoir à Cécile FROLET
Fabienne SENTIS donne pouvoir à Guillaume BRAS

Étaient absents :

Secrétaire de séance : Christine CARRARA

9632 - Finances – Budget supplémentaire 2024 – Budget principal de la Ville

Monsieur Luc Rémond, Maire expose au Conseil municipal que le budget supplémentaire permet de faire la liaison entre deux exercices budgétaires avec :

- l'intégration des restes à réaliser de l'exercice précédent (uniquement en section d'investissement),
- la couverture du besoin de financement de la section d'investissement antérieure, si nécessaire,
- la reprise des résultats antérieurs.

Il convient de réajuster les prévisions budgétaires 2024. Le détail des affectations proposées dans le cadre de ce budget supplémentaire se trouve dans les tableaux ci-dessous.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	4 198 387,00	0,00	226 970,00	226 970,00	4 425 357,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	8 500 000,00	0,00	0,00	0,00	8 500 000,00
014	Atténuations de produits	75 000,00	0,00	0,00	0,00	75 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	1 755 555,00	0,00	183 190,60	183 190,60	1 938 745,60
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		14 528 942,00	0,00	410 160,60	410 160,60	14 939 102,60
66	Charges financières	145 000,00	0,00	0,00	0,00	145 000,00
67	Charges spécifiques (4)	7 470,00	0,00	1 850,00	1 850,00	9 320,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		14 681 412,00	0,00	442 010,60	442 010,60	15 123 422,60
023	Virement à la section d'investissement (5)	601 145,00	0,00	1 694 593,73	1 694 593,73	2 295 738,73
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	470 000,00	0,00	68 625,00	68 625,00	538 625,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 071 145,00	0,00	1 763 218,73	1 763 218,73	2 834 363,73
TOTAL		15 752 557,00	0,00	2 205 229,33	2 205 229,33	17 957 786,33
+						
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						0,00
=						
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						17 957 786,33

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	10 065,00	10 065,00	10 065,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 167 600,00	0,00	22 015,00	22 015,00	1 189 615,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	5 053 500,00	0,00	0,00	0,00	5 053 500,00
731	Fiscalité locale	6 757 500,00	0,00	-5 000,00	-5 000,00	6 752 500,00
74	Dotations et participations (4)	1 677 450,00	0,00	-45 125,00	-45 125,00	1 632 325,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	491 507,00	0,00	17 125,00	17 125,00	508 632,00
Total des recettes de gestion courante		15 147 557,00	0,00	-920,00	-920,00	15 146 637,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	600 000,00		-570 000,00	-570 000,00	30 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		15 747 557,00	0,00	-570 920,00	-570 920,00	15 176 637,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	5 000,00		2 000,00	2 000,00	7 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		5 000,00		2 000,00	2 000,00	7 000,00

TOTAL	15 752 557,00	0,00	-568 920,00	-568 920,00	15 183 637,00
--------------	----------------------	-------------	--------------------	--------------------	----------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE					2 774 149,33
---	--	--	--	--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES					17 957 786,33
--	--	--	--	--	----------------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	100 000,00	48 324,00	8 500,00	8 500,00	156 824,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	40 000,00	113 578,51	-5 000,00	-5 000,00	148 578,51
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	761 620,00	929 022,90	194 250,00	194 250,00	1 884 892,90
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	2 127 000,00	1 476 959,67	1 676 395,00	1 676 395,00	5 280 354,67
Total des dépenses d'équipement		3 028 620,00	2 567 885,08	1 874 145,00	1 874 145,00	7 470 650,08
10	Dotations, fonds divers et réserves	15 000,00	0,00	22 485,00	22 485,00	37 485,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	915 000,00	0,00	500,00	500,00	915 500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		930 000,00	0,00	22 985,00	22 985,00	952 985,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	16 162,50	15 000,00	15 000,00	31 162,50
Total des dépenses réelles d'investissement		3 958 620,00	2 584 047,58	1 912 130,00	1 912 130,00	8 454 797,58
040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	5 000,00		2 000,00	2 000,00	7 000,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00		930 000,00	930 000,00	930 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		5 000,00		932 000,00	932 000,00	937 000,00
TOTAL		3 963 620,00	2 584 047,58	2 844 130,00	2 844 130,00	9 391 797,58
+						
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE						0,00
=						
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						9 391 797,58

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (requêtes) (sauf 138) (4)	353 800,00	0,00	776 345,00	776 345,00	1 130 145,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	460 450,00	0,00	-460 450,00	-460 450,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		814 250,00	0,00	315 895,00	315 895,00	1 130 145,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	844 400,00	0,00	345 145,00	345 145,00	1 189 545,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	461 000,00	461 000,00	461 000,00
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	500,00	500,00	500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 193 000,00	0,00	-1 153 000,00	-1 153 000,00	40 000,00
Total des recettes financières		2 037 400,00	0,00	-346 355,00	-346 355,00	1 691 045,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	40 825,00	0,00	15 000,00	15 000,00	55 825,00
Total des recettes réelles d'investissement		2 892 475,00	0,00	-15 460,00	-15 460,00	2 877 015,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	601 145,00		1 694 593,73	1 694 593,73	2 295 738,73
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	470 000,00		68 625,00	68 625,00	538 625,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		930 000,00	930 000,00	930 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 071 145,00		2 693 218,73	2 693 218,73	3 764 363,73

TOTAL	3 963 620,00	0,00	2 677 758,73	2 677 758,73	6 641 378,73
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	2 750 418,85
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	9 391 797,58
---	---------------------

Après avis favorable de la Commission Ressources et Moyens, Économie, Intercommunalité et Nouvelles Technologies du 9 octobre 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide avec **3 oppositions et 5 abstentions** d'adopter le budget supplémentaire tel que présenté ci-dessus.

9633 - Finances – Budget supplémentaire 2024 – Budget annexe cinéma « Le CAP »

Madame Angélique Alo-Jay, Conseillère municipale déléguée au Cinéma Le CAP, expose au Conseil municipal que le budget supplémentaire permet de faire la liaison entre deux exercices budgétaires avec :

- l'intégration des restes à réaliser de l'exercice précédent (uniquement en section d'investissement),

- la couverture du besoin de financement de la section d'investissement antérieure, si nécessaire,
- la reprise des résultats antérieurs.

Le détail des affectations proposées dans le cadre de ce budget supplémentaire se trouve dans les tableaux ci-dessous.

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	147 207,00	0,00	2 110,91	2 110,91	149 317,91
012	Charges de personnel, frais assimilés	146 000,00	0,00	0,00	0,00	146 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	3 615,00	0,00	0,00	0,00	3 615,00
Total des dépenses de gestion des services		296 822,00	0,00	2 110,91	2 110,91	298 932,91
66	Charges financières	2 098,00	0,00	0,00	0,00	2 098,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		298 920,00	0,00	2 110,91	2 110,91	301 030,91
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	86 060,00		0,00	0,00	86 060,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		86 060,00		0,00	0,00	86 060,00
TOTAL		384 980,00	0,00	2 110,91	2 110,91	387 090,91
+						
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)						1 759,09
=						
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES						388 850,00

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	134 230,00	0,00	0,00	0,00	134 230,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	14 000,00	0,00	3 270,00	3 270,00	17 270,00
75	Autres produits de gestion courante	50,00	0,00	0,00	0,00	50,00
Total des recettes de gestion des services		148 280,00	0,00	3 270,00	3 270,00	151 550,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	191 000,00	0,00	600,00	600,00	191 600,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		339 280,00	0,00	3 870,00	3 870,00	343 150,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	45 700,00		0,00	0,00	45 700,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		45 700,00		0,00	0,00	45 700,00
TOTAL		384 980,00	0,00	3 870,00	3 870,00	388 850,00
+						
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)						0,00
=						
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES						388 850,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	31 395,00	0,00	64 373,56	64 373,56	95 768,56
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	31 395,00	0,00	64 373,56	64 373,56	95 768,56
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	41 395,00	0,00	64 373,56	64 373,56	105 768,56
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	45 700,00		0,00	0,00	45 700,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	45 700,00		0,00	0,00	45 700,00
	TOTAL	87 095,00	0,00	64 373,56	64 373,56	151 468,56

+	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
=	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	151 468,56

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 035,00	0,00	0,00	0,00	1 035,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	1 035,00	0,00	0,00	0,00	1 035,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 035,00	0,00	0,00	0,00	1 035,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	86 060,00		0,00	0,00	86 060,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	86 060,00		0,00	0,00	86 060,00
	TOTAL	87 095,00	0,00	0,00	0,00	87 095,00

+	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	64 373,56
=	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	151 468,56

Après avis favorable de la Commission Ressources et Moyens, Économie, Intercommunalité et Nouvelles Technologies du 9 octobre 2024 et du Conseil d'exploitation du 10 octobre 2024;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**unanimité** d'adopter le budget supplémentaire tel que présenté ci-dessus.

9634 - Finances – Demande de garantie partielle d'emprunt – Opération « Rénovation Volouise – Tours Belledonne et Volouise » – 80 Logements sociaux

Monsieur Luc Rémond, Maire, expose au Conseil municipal :

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2305 du Code civil ;

Vu le Contrat de Prêt N° 164038 en annexe signé entre : ALPES ISÈRE HABITAT OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

Article 1 :

L'assemblée délibérante de la Commune de Voreppe accorde sa garantie à hauteur de 50,00 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 922 745,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 164038 constitué de 1 ligne(s) du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 961372,50 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 :

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Après avis favorable de la Commission ressources et moyens, économie, intercommunalité et nouvelles technologies du 9 octobre 2024,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**unanimité** :

- d'adopter la présente délibération,

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

9635 - Ressources humaines – Modification du tableau des effectifs

Madame Anne Gérin, 1ère Adjointe chargée de la culture, de l'animation, de la démocratie locale, des ressources humaines, Vice-présidente au Conseil départemental de l'Isère, expose au Conseil municipal :

Vu le Code Général des Collectivités,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le tableau des effectifs du 26 septembre 2024,

Vu l'avis favorable des représentants du personnel,

Considérant les besoins de service,

Madame Anne Gérin propose :

Pôle Education Périscolaire et Jeunesse – Service Education

Dans le cadre des besoins de service, il est proposé la création de deux postes titulaires à temps non complet 70% (24h30 hebdomadaires) du cadre d'emploi des Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM).

Pôle Direction générale – Service Communication

Dans le cadre d'un départ à la retraite, il est proposé :

- La création d'un poste titulaire à temps complet du cadre d'emploi des Rédacteurs à compter du 1er janvier 2025 (chargé de communication),
- La suppression d'un poste titulaire à temps complet du grade de Rédacteur principal 1ère classe à compter du 1er janvier 2025.

Pôle Direction générale

Dans le cadre d'un besoin de service, il est proposé la création d'un poste titulaire à temps complet du grade d'Attaché (Chargé de mission : Responsable de la régie « Voreppe Energies Renouvelables » – chargé de recherche de financements de projets)

Pôle Aménagement durable du Territoire et Urbanisme – Service Espace public

Dans le cadre d'une réorganisation de service, il est proposé :

- La création d'un poste titulaire à temps complet du cadre d'emploi des Techniciens territoriaux (Technicien domaine public),
- La suppression adjoint technique principal de 1ère classe.

Après avis favorable de la Commission Ressources et moyens, Economie, Intercommunalité et Nouvelles technologies du 9 octobre 2024 et du Comité social territorial du 17 octobre 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**unanimité** d'approuver cette délibération.

9636 - Commande Publique – Autorisation de vente d'un camion poids lourd IVECO de l'unité voirie

Monsieur Luc Rémond, Maire, expose au Conseil municipal :

L'unité propreté et l'unité espaces verts de la commune disposent de véhicules vétustes qui nécessitent des frais d'entretien lourds et dont la commune a décidé de se défaire.

Ces véhicules ont été mis en vente sur une plateforme de vente aux enchères de biens d'occasion « Agorastore », et ont trouvé acquéreur au prix :

Une balayeuse, immatriculation AC 324 KC, pour un montant de 10 521 €

Une polybenne (Renault Mascott), immatriculation 427 BWJ 38 pour un montant de 8 798 €

Vu les articles L.2241-1 et L2122.21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°8961 du 26 mai 2020 portant délégation de pouvoir au Maire,

Considérant que le Conseil municipal est compétent pour décider des ventes de biens supérieurs à 4 600 € appartenant à une commune ;

Après avis favorable de la Commission Ressources et Moyens, Economie, Intercommunalité et Nouvelles Technologies du 9 octobre 2024 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à **l'unanimité** :

- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la mise en vente des véhicules AC 324 KC pour un montant de 10 521 € et 427 BWJ 38 pour un montant de 8 798 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires.

9637 - Direction générale - Attribution d'un complément de subvention au Comité de Jumelage

Madame Nadja Maurice, Conseillère municipale déléguée aux personnes âgées, aux logements et aux relations internationales expose au Conseil municipal que les diverses activités, déplacements du Comité de jumelage ont engendré des dépenses importantes.

Pour rappel :

- délégation à Lichtenstein du 9 au 12 mai 2024
- délégation à Castelnuovo ne Monti pour la fête nationale italienne le 25 avril 2024
- accueil d'une délégation italienne et allemande pour le 14 juillet
- délégation à Castelnuovo ne Monti pour la foire annuelle du 27 septembre au 1^{er} octobre 2024

Aussi il convient de donner un complément de subvention d'un montant de 3 700 € au Comité de Jumelage pour financer l'ensemble des animations réalisées et à venir .

Après avis favorable de la Commission Ressources et moyens, économie, intercommunalité et nouvelles technologies du 9 octobre 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à **l'unanimité** d'autoriser le versement de la subvention au Comité de jumelage

9638 - Direction générale – Convention cadre avec le Pays Voironnais Network pour la mise à disposition de fourreaux pour la vidéosurveillance

Monsieur Jean-Louis Soubeyroux, Conseiller municipal chargé des nouvelles technologies, expose au Conseil municipal que dans le cadre de l'extension du système de vidéoprotection, une fibre a été tirée dans des fourreaux du Pays Voironnais Network (PVN), Avenue Henri Chapays, depuis place Thevenet jusqu'à un regard situé à l'intersection entre l'avenue Chapays et la rue du Plassarot.

Il est proposé la signature d'une convention cadre jointe établie entre Pays Voironnais Network et la commune de Voreppe.

Vu l'avis favorable de la Commission ressources et moyens, économie, intercommunalité et nouvelles technologies du 9 octobre 2024,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à **l'unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

9639 - CAPV – Restitution aux communes par la CAPV de la compétence création et gestion de crématorium

Monsieur Luc Rémond, Maire, expose au Conseil municipal qu'afin de répondre aux besoins des familles du territoire Voironnais qui doivent se rendre dans la Bièvre ou à Gières pour des offices de crémation, le Pays Voironnais a pris la compétence facultative « création et gestion de crématorium » en 2010.

En 2012, la CAPV avait lancé une consultation pour permettre l'implantation de cet équipement sur un terrain d'environ 9500 m², propriété du Pays Voironnais, situé sur la zone d'activités du Parvis 2 à Voiron.

Une délégation de service public a été confiée le 24 novembre 2014 à la SEM PFI pour la construction et l'exploitation dudit crématorium, et ce sur une durée de 25 ans.

Devant l'incapacité de la SEM d'exécuter le contrat pour des raisons économiques, la CAPV a accepté de signer un protocole d'accord transactionnel en 2023 sous condition que la SEM lui verse une indemnité de 200 000 €. Cet accord a ainsi libéré chacune des parties de toutes ses obligations contractuelles.

Une récente étude de faisabilité confirme la nécessité d'implanter ce type d'équipement sur le pays Voironnais en raison du nombre de décès annuels sur la zone, de l'éloignement des crématoriums existants et de l'augmentation de la pratique de la crémation. Au niveau national, la crémation concerne aujourd'hui 40 % des décès. Sur Le territoire, le taux est de 51 %.

La poursuite du projet par la CAPV nécessiterait d'engager une nouvelle procédure de délégation de service public, longue, complexe et aux conclusions hasardeuses compte tenu du précédent dans un secteur d'activité très particulier.

Par ailleurs, la ville de Voiron a fait connaître à la CAPV son intérêt de réaliser ce type d'ouvrage et d'en faire ainsi bénéficier tous les habitants du territoire Voironnais. En effet, déjà dotée d'un centre funéraire reconnu, la complémentarité des deux équipements serait un atout majeur pour répondre au besoin.

Par conséquent, il est nécessaire de procéder à la restitution de cette compétence, détenue par la CAPV, à l'ensemble des communes du territoire selon la même procédure que celui d'un transfert de compétence mais sans aucune répartition financière ni impact sur les attributions de compensation. Les statuts de la CAPV modifiés en ce sens sont joints à cette délibération.

La délibération de la CAPV du 24 Septembre 2024 actant cette décision a été transmise aux communes afin qu'elles délibèrent à leur tour sur cette restitution de compétence.

Pour clore cette procédure, un arrêté préfectoral actera le changement du périmètre des compétences de la CAPV.

Vu :

Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L5211-17-1, L5211-25-1 et suivants,

l'arrêté préfectoral n°38-2019-04-19-015 portant modification des statuts actuels de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais,

Considérant le protocole d'accord transactionnel, signé en 2023, qui libère la CAPV de ses obligations nées du contrat de Délégation de service public avec la SEM PFI,

Considérant la nécessité de création d'un crématorium afin de répondre au besoin du territoire et de l'intention de la Ville de Voiron de réaliser un tel projet,

Après avis favorable de la Commission Ressources et moyens, Économie, Intercommunalité et Nouvelles technologies du 9 octobre 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à **l'unanimité** :

AUTORISER la restitution, à l'ensemble des communes membres, de la compétence « création et gestion de crématorium » sans répartition financière ni impact sur les attributions de compensation, par la CAPV.

PRENDRE ACTE de la modification des statuts de la CAPV en retirant cette compétence, comme précisé dans l'annexe jointe,

AUTORISER le Maire à procéder à la notification de la présente décision à Monsieur le Président de la CAPV et de signer tout document utile à la mise en œuvre de cette décision de restitution.

9640 - CAPV : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public du cycle de l'eau (exercice 2023)

Madame Anne Gérin, 1^{ère} Adjointe chargée de la culture, de l'animation, de la démocratie locale, des ressources humaines, Vice-présidente au Conseil départemental de l'Isère, présente le rapport relatif au prix et à la qualité du service public du cycle de l'eau réalisé par le Pays Voironnais pour 2023.

Le patrimoine eau :

- En régie directe : 21 communes soit 87 035 habitants desservis, 850 km de canalisations, 65 réservoirs et 44 sources ou forages.
- En représentation-substitution : 11 communes dépendantes de syndicats intercommunaux qui se superposent en partie à la CAPV.

Le patrimoine assainissement :

- 31 communes en assainissement collectif et non collectif soit 81 514 habitants desservis
- 616 km de réseau
- 8 stations de traitement des eaux usées.

Les chiffres clés eau :

- Abonnés en hausse : 43 297 abonnés soit 51 abonnés/km (42 561 en 2022)

- volume prélevé en milieu naturel en baisse : 6 420 936 m³ (7 156 387 m³ en 2022)
- volume importé en baisse: 109 091 m³ (110 417 m³ en 2022), cela représente seulement 1,7 % du volume prélevé soit une quasi autonomie
- volume exporté en baisse: 161 910 m³ soit 2,5 % des volumes produits (317 075 m³ en 2022)
- rendement réseau en hausse : 75,3 % (72,9 % en 2022)
- La qualité reste très bonne :
 - conformité microbiologique : 99,6 % (99,8 % en 2022)
 - conformité physico-chimique : 99,5 % (97,2 % en 2022).

Les tarifs de l'eau :

Après être restés stables en 2021 afin de préserver le budget des usagers après la crise sanitaire, en 2023 comme en 2022, les tarifs ont été impactés par l'inflation (+5,8%). De plus, le service cycle de l'eau anticipe une forte augmentation des coûts de fonctionnement et d'investissement :

- - part fixe (abonnement) en hausse : 45,70 € HT/an (43,19 € HT/an en 2022)
- - part variable (consommation) en hausse : 1,49 € HT/m³ (1,41 € HT/m³ en 2022) .

Les chiffres clés assainissement :

- Abonnés en hausse :
 - pour l'assainissement collectif : 39 776 abonnés (39 039 en 2022)
83 % des abonnés raccordés au réseau collectif
 - pour l'assainissement non collectif : 8 169 abonnés (8 126 en 2022)
- Volumes assujettis à l'assainissement collectif en baisse : 3 501 782 m³ (3 625 096 m³ en 2022)
- Volume collecté en baisse : 88 m³ /abonné (93 m³ /abonné en 2022).

Les tarifs de l'assainissement :

Les tarifs augmentent comme pour l'eau :

- part fixe (abonnement) : 32,25 € HT/an (30,48 € HT/an en 2022)
- part variable (consommation) : 1,75 € HT/m³ (1,65 € HT/m³ en 2022).

Les investissements 2023 :

- Une cinquantaine d'opérations en eau potable et assainissement pour 15 849 012 € HT :
4 626 329 € HT pour eau /11 222 683 € HT pour assainissement dont 8 522 893 € HT pour Aquantis (9 205 000 HT en 2021 et 11 995 588 € HT en 2022)
- Poursuite des travaux de renouvellement des conduites pour améliorer le rendement réseau, la qualité de l'eau (suppression conduites plomb ou pvc...) et la sécurisation des ressources (protection des captages, réhabilitation des réservoirs...).

Les projets 2024 :

- Poursuite des travaux d'agrandissement et de rénovation d'Aquantis et projet de création d'un bâtiment d'accueil de publics à visée pédagogique
- Réalisation d'études et de travaux de mise en séparatif de réseaux unitaires ciblés comme prioritaire par le Schéma Directeur d'Assainissement
- Poursuite travaux de renouvellement ou renforcement des réseaux d'eau potable (Coublevie, Vourey...) et d'assainissement (plage de Paladru...).

La commission ressources et moyens, économie, intercommunalité et nouvelles technologies a pris acte de ce rapport le 9 octobre 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à **prend acte** de ce rapport annuel sur le prix et la qualité du service public du cycle de l'eau au titre de l'exercice 2023.

Ce rapport sera tenu à la disposition du public dans les quinze jours.

Le public en sera avisé par voie d'affichage en Mairie et lieux habituels pendant un mois.

9641 - CAPV : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets (exercice 2023)

Madame Anne Gérin, 1ère Adjointe chargée de la culture, de l'animation, de la démocratie locale, des ressources humaines, Vice-présidente au Conseil départemental de l'Isère, présente le rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'élimination des déchets réalisé par le Pays Voironnais pour 2023.

Les faits marquants pour 2023 :

- Lancement de la démarche schéma directeur déchèteries
- Mise en place de nouvelles filières de valorisation en déchèteries : articles de sport et loisirs, de bricolage, de jardinage, jeux et jouets
- Nouveaux horaires estivaux en déchèteries en privilégiant l'ouverture le matin
- Coopération décentralisée en Birmanie.

Les chiffres clés :

- La collecte sélective et les déchèteries représentent 94,5 % des tonnages produits
- 51 073 tonnes de déchets en 2023 soit -2,7 % par rapport à 2022 car baisse générale de l'ensemble des tonnages due à l'évolution des modes de consommation par choix mais aussi à l'impact de l'inflation sur la consommation des ménages
- 96 % des déchets collectés sont valorisés :
 - 58 % ont fait l'objet d'une valorisation matière (38 % recyclés et 20 % compostés ou traitement biologique)
 - 38 % ont fait l'objet d'une valorisation énergétique (incinération ou utilisation en cimenterie).

Le taux d'enfouissement est de 4% contre 0 % en 2022 à cause d'incidents techniques sur l'usine d'incinération et la collecte spécifique des déchets d'amiante.

Les indicateurs financiers :

- Le coût complet (ensemble des charges hors TVA) est ainsi de 144,74 € HT /habitant (- 1,9%)
- Le coût aidé (coût complet – recettes industrielles (vente matière et énergie) – soutiens aides)) de 114,63 € HT/habitant (+ 5,2%)
- Le besoin en fiscalité (coût aidé + TVA – contributions des usagers (redevance spéciale, facturation usagers)) de 104,45 € TTC/habitant (+ 5,8%).
- Le coût complet est maîtrisé mais les recettes industrielles (reprise matériaux) et les soutiens des éco-organismes sont en baisse, impactant négativement le coût aidé et le besoin en fiscalité .

Le secteur déchets est financé à 100 % par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Son taux a été maintenu à 10,4 %.

Les projets pour 2024 :

- Planification des actions découlant du schéma directeur déchèteries : feuille de route engageant la collectivité pour 8 ans
- Maintien de la propreté aux abords des Points d'Apport Volontaire (PAV)
- Renouvellement des contrats avec les repreneurs
- Renouvellement des unités de traitement en collaboration avec 6 autres EPCI : ouverture du centre de tri Athanor à La Tronche/Réflexion à un projet de reconstruction de l'usine d'incinération/Mutation du site écologique de La Buisse
- Objectif d'obtenir la labellisation économie circulaire dans le cadre du programme Territoire Engagé Transition Écologique (TETE) proposé par l'Ademe
- Incitation au tri à la source des biodéchets (compostage).

La commission ressources et moyens, économie et intercommunalité et nouvelles technologies a pris acte de ce rapport le 9 octobre 2024. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **prend acte** de ce rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets au titre de l'exercice 2023.

Ce rapport sera tenu à la disposition du public dans les quinze jours. Le public en sera avisé par voie d'affichage en Mairie et lieux habituels pendant un mois.

9642 - CAPV : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public des mobilités (exercice 2023)

Madame Christine Carrara, Adjointe chargée des mobilités, présente le rapport relatif au prix et à la qualité du service public des mobilités réalisé par le Pays Voironnais pour 2023.

Les faits marquants pour 2023 :

Pour le réseau de transports :

- L'ensemble des indicateurs progressent dans tous les domaines (recettes, fréquentation) mais avec des taux ralentis par rapport à la période post crise sanitaire
- Maintien de la politique d'investissement (accessibilité des arrêts)
- Poursuite de la réflexion sur la transition énergétique du parc de véhicules de transport en commun
- Regroupement des certaines lignes scolaires pour optimiser l'offre et faire face à la pénurie des conducteurs.

Pour les politiques voiture partagée et intermodalité (compétence SMMAG) :

- Autopartage en progression : une voiture supplémentaire implantée à Moirans. L'usage professionnel domine par rapport à l'usage privé.
Études en cours avec l'AURG pour déterminer d'autres zones à fort potentiel mais aussi des zones peu denses pour implanter des voitures en autopartage.
- Pour le covoiturage :
 - Augmentation de 170 % à l'échelle du SMMAG
 - année de relance de marchés (M covoit' Lignes +, M covoit Pouce)
 - Travail important sur les supports de communication.
- Parkings relais :
 - aménagement de Mauvernay (études et procédure environnementale)
 - saturation régulière de Champfeuillet. Des études sont menées pour trouver des solutions.

Pour la politique de développement des modes actifs et du cycle :

- Pour rappel : Le schéma cycle a été adopté en avril 2021 et prévoit des investissements de 22 millions d'euros sur 10 ans
- Lancement de marchés à accord-cadre structurants pour l'aménagement dès 2024 des premières pistes cyclables (marché de travaux et marché de maîtrise d'œuvre sur 4 ans)
- Des investissements :
 - 4 consignes à vélos implantées sur les Pôles d'Échange Multimodal de Réaumont St Cassien, Rives, La Buisse et Voiron

- 29 vélos électriques dans la flotte du service Vélo Solidaire...
- La compétence « organisation des services vélos » a été transférée au SMMAG pour bénéficier de son expérience pour mise en œuvre en 2024 d'un service de location grand public et de stationnements sécurisés.

Les indicateurs financiers sont à la hausse :

- Le coût d'exploitation est de **9 277 611 € HT** (+ 6,14%)
- Les dépenses de fonctionnement (+ 6,79%) sont constituées à plus de 86,7 % par les contrats avec les transporteurs.
Cette augmentation est due à l'inflation et à la hausse du coût de l'énergie.
- Les recettes sont en hausse grâce au versement mobilité (+ 8,42%) et aux recettes commerciales (+ 9,27%)
- La situation du budget est saine mais l'équilibre financier est fragile car il dépend de facteurs extérieurs : hausse des prix et des coûts d'exploitation, nombre d'élèves à transporter... et des capacités budgétaires de la collectivité.

Les indicateurs de la dynamique commerciale du réseau sont en hausse aussi:

- Globalement la fréquentation d'avant la crise sanitaire est dépassée :
- Fréquentation globale du réseau (+ 2,79%)
- Fréquentation du réseau urbain (+ 2,24%)
- Fréquentation des lignes interurbaines (+ 4,57%)
- Fréquentation réseau TAD (+ 6,82%)
- Fréquentation du réseau scolaire (+ 2,68%)
- 68,69 % des recettes se font à l' Agence Mobilité (point central de vente).

Les indicateurs de qualité :

- Le baromètre de satisfaction réalisé en octobre et novembre 2023 donne une note de **7,68/10** au service de transport. La situation reste stable par rapport à celui de 2020.
- Le volume des réclamations est en hausse (+16,54%)
- Le taux de fraude est en baisse.

La Commission ressources et moyens, économie, intercommunalité et nouvelles technologies a pris acte de ce rapport le 9 octobre 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **prend acte** de ce rapport annuel sur le prix et la qualité du service public des mobilités au titre de l'exercice 2023.

Ce rapport sera tenu à la disposition du public dans les quinze jours.

Le public en sera avisé par voie d'affichage en Mairie et lieux habituels pendant un mois.

9643 - Foncier – Acquisition parcelles AK69 et AK68p – Route de Racin

Monsieur Charly Pêtre, Adjoint chargé de la préservation du cadre de vie, de la vie des quartiers, de la proximité et de la communication informe le Conseil municipal que dans le cadre de travaux, la Commune a réalisé deux « traversées » d'eaux pluviales de la route de Racin qui récupèrent les eaux en provenance du Saint-Nizier et une partie des eaux de ruissellement de la voie qui se rejettent dans un « talweg naturel ».

Afin de maîtriser les écoulements de ruissellement du secteur, il est proposé au Conseil municipal de se porter acquéreur de la parcelle cadastrée AK69 pour 301 m² et une partie de la parcelle

cadastrée AK68 pour 2 800. m² environ soit une surface totale de 3 101 m², propriétés de Monsieur Alfonso au prix de 2,50 € le mètre carré (situées en zone N au PLU et en espace boisé classé), soit 7 752,50 €, sous réserve du bornage.

La Commune assure à Monsieur Alfonso le maintien de son droit d'eau afin d'accéder à la source présente sur l'emprise de la parcelle AK68 cédée.

Les frais d'acte sont à la charge de la Commune, en qualité d'acquéreur.

Après avis favorable de la Commission transition écologique, aménagement de l'espace public, urbanisme, cadre de vie et mobilité du 8 octobre 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à **l'unanimité** :

- d'autoriser l'acquisition des parcelles AK69 et AK68p aux conditions énoncées,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement Monsieur Charly Pêtre, Adjoint chargé de la préservation du cadre de vie, de la vie des quartiers, de la proximité et de la communication, à signer les actes et à faire tout ce qui sera nécessaire en vue de régulariser ce transfert de propriétés.

9644 - Foncier – Convention de servitude – Gestionnaires de Réseau de Transport Gaz (GRTGaz) – Parcelle BE92 – RD3

Madame Anne Platel, Adjointe chargée de l'urbanisme et de la qualité de la ville, informe le Conseil municipal que suite à la détection d'un manque de protection cathodique des ouvrages gaz présents sur le territoire, le service intégrité de Gestionnaires de Réseau de Transport Gaz (GRTGaz) a sollicité la Commune pour créer un soutirage dans le terrain privé communal cadastré BE92 en bordure de la RD3, afin de renforcer la protection des canalisations de gaz contre les risques de corrosion, voire de percements.

Les travaux consistent en la réalisation de deux déversoirs enterrés de 65 m de long en parallèle. Dans le cadre de la mise en place de ce dispositif de protection cathodique, la Commune consent et s'oblige à supporter que GRTGaz :

- installe une prise de terre et fasse passer des câbles ou lignes électriques
- dans la parcelle ci-dessus désignée ;
- fasse pénétrer sur ladite propriété ses agents ou ceux des entrepreneurs dûment accrédités par lui en vue de la construction, de l'exploitation, de la surveillance, de la sécurité, de l'entretien, de la réparation, de la protection, de la conservation ou de l'enlèvement de ce dispositif ;
- établisse à la surface du sol ou hors sol, en limite de propriété, en limitant dans la mesure du possible les potentielles gênes de passage et d'utilisation actuelle et normale des terrains, les regards et les ouvrages accessoires nécessaires au dispositif et les balises ou bornes en indiquant l'emplacement

Pour ce faire, la société GRTGaz sollicite une convention de servitude sur le terrain communal afin d'installer ce dispositif de protection.

Cette servitude porte sur une bande de terrain de 2 mètres de large (1 mètre de part et d'autre du dispositif de protection cathodique), sur la parcelle BE92, conformément au plan parcellaire annexé à la convention. Cette servitude est consentie à titre gracieux.

La convention a pour objet de définir les modalités de réalisation des travaux par la société GRTGaz, et d'utilisation du terrain après installation.

GRTGaz s'engage à remettre en état le terrain à la suite des travaux de construction et à prendre toutes les précautions nécessaires pour limiter les troubles de jouissance sur la parcelle traversée.

Après avis favorable de la Commission transition écologique, aménagement de l'espace public, urbanisme, cadre de vie et mobilité du 8 octobre 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à **l'unanimité** :

- d'approuver la constitution de servitude sur le foncier privé communal désigné aux conditions énoncées,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement Madame Anne Platel, Adjointe chargée de l'urbanisme et de la qualité de la ville, à signer la convention et à faire tout ce qui sera nécessaire en vue de régulariser cette servitude.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement Madame Anne Platel, Adjointe chargée de l'urbanisme et de la qualité de la ville, à donner pouvoir de signer à tout cleric ou employé de l'étude de Maître CASSO, 14 rue Raquin à Marcigny, en vue de la publication de la servitude.

9645 - Espace public – Appel à manifestation d'intérêt du Parc Naturel Régional (PNR) de Chartreuse – Réalisation d'un Atlas de Biodiversité Communal (ABC) – Candidature de la commune

Monsieur Olivier Althuser, Conseiller municipal délégué à la transition écologique et à la préservation de la biodiversité, informe le Conseil municipal que le Parc Naturel Régional (PNR) de Chartreuse a adressé aux Communes un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) relatif à la réalisation d'un Atlas de Biodiversité Communal (ABC).

La préservation de la biodiversité fait partie des grands enjeux portés par le Parc. C'est pourquoi, le PNR a décidé de proposer sa candidature à l'appel à projet lancé par l'Office Français de la Biodiversité (OFB) au début de l'année 2025.

L'AMI consiste à consulter l'ensemble des Communes du PNR de Chartreuse afin de recenser celles susceptibles d'être intéressées pour la réalisation d'un ABC sur leur territoire.

L'ABC permet la production de plusieurs types de rendus :

- la réalisation d'inventaires naturalistes de terrain au cours desquels sont produites des données d'observation et de suivi d'espèces et/ou d'habitats,
- la production de cartographie d'enjeux de biodiversité qui pourront être intégrés dans les projets d'aménagement et de valorisation du territoire,
- la production de publications, rapports ou annexes relatives à la mise en œuvre de l'ABC et des perspectives qui en découlent,
- la définition d'un plan d'actions qui sert de feuille de route à la collectivité pour les années suivant l'ABC

Le PNR sera la structure pilote du projet. Il assurera la gestion administrative et financière, l'accompagnement de la Commune, la communication ainsi que la coordination et la réalisation des inventaires et des animations. La Commune servira de relai local auprès des habitants, notamment pour la communication.

Ce projet d'ABC est financé à hauteur de 80 % par l'OFB. Un financement complémentaire est donc recherché et se fera par la participation de la Commune à hauteur de 1 500 € par an pour une durée de trois ans

Après avis favorable de la Commission transition écologique, aménagement de l'espace public, urbanisme, cadre de vie et mobilité du 8 octobre 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement, Monsieur Charly Pètre, Adjoint chargé de la préservation du cadre de vie, de la vie des quartiers, de la proximité et de la communication à :

- proposer la candidature de la Commune à l'AMI du PNR,
- signer l'ensemble des documents en lien avec cet AMI

9646 - Environnement – Société C-TEC Constellium Technology Center à Voreppe – Demande d'autorisation environnementale – Avis de la Commune

Monsieur Olivier Althuser, Conseiller municipal délégué à la transition écologique et à la préservation de la biodiversité, informe le Conseil municipal que la société C-TEC Constellium Technology Center a déposé un dossier de demande d'autorisation environnementale concernant son usine, pour le projet intitulé « fonderie bas carbone 3 x 8 » au sein de son installation située 725 rue Aristide Bergès sur la Commune de Voreppe.

À cet effet, un dossier d'enquête publique est mis à la disposition du public du lundi 30 septembre au mercredi 30 octobre 2024.

La Commune de Voreppe, concernée par le rayon d'un kilomètre autour du projet, a été saisie par le Préfet de l'Isère en charge de l'instruction de ce dossier, dispose de deux mois pour rendre son avis délibéré, faute de quoi il sera réputé favorable.

Considérant que le projet consiste à la modification du fonctionnement de la fonderie existante avec substitution du combustible gaz naturel par l'hydrogène afin d'éviter les rejets de CO2 et du comburant air par l'oxygène pour éviter les rejets d'oxydes d'azote et se mettre en conformité avec la directive européenne IED (réduction des émissions industrielles),

Considérant que la notice d'incidence environnementale laisse apparaître que les impacts de ce projet sont estimés faibles et modérés (milieu physique, milieu naturel, environnement ambiant, déchets...),

Après avoir pris connaissance du dossier présenté par la Société C-TEC Constellium Technology Center et après avis favorable à l'unanimité de la Commission transition écologique, aménagement de l'espace public, urbanisme, cadre de vie et mobilité du 8 octobre 2024, sous réserve de la prise en compte des recommandations de l'autorité environnementale.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide avec **4 abstentions** :

- de formuler un avis favorable, sous réserve de la prise en compte des recommandations de l'autorité environnementale, sur le dossier de demande d'enregistrement en vue de la réalisation du projet de « fonderie bas carbone 3x8 » au sein de son installation située 725 rue Aristide Bergès à Voreppe tel que présenté,
- de transmettre cet avis à la Direction Départementale de la Protection des Populations, service installations classées.

9647 - Culture – Cinéma Le Cap - Passeurs d'images – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Isère pour l'année 2025

Madame Angélique Alo-Jay, Conseillère municipale déléguée et Présidente de la régie du cinéma Le Cap rappelle au Conseil municipal, que dans le cadre du dispositif « Passeurs d'images », le Conseil Départemental de l'Isère attribue une subvention afin de mettre en place des actions autour du cinéma.

Il concerne la projection de cinéma plein air et deux séances jeune public.

Après avis favorable de la Commission culture, animation, sport associations et relations internationales du 15 octobre 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à **l'unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au Conseil Départemental à hauteur de 1 200 € dans le cadre du dispositif « Passeurs d'images » pour l'année 2025.

9648 - Culture - Cinéma Le Cap - Demande de subvention spectacle vivant et arts visuels dans le cadre du festival ciné-jeune au Conseil Départemental pour l'année 2025

Madame Angélique Alo-Jay, Conseillère municipale déléguée et Présidente de la régie du cinéma Le Cap précise au Conseil municipal, que le Conseil Départemental de l'Isère soutient les équipements culturels élaborant une programmation proposant des actions de médiation culturelles et d'éducation artistique.

Dans ce cadre, le cinéma Le Cap souhaite demander une subvention pour le festival ciné-jeune 2025.

Après avis favorable de la Commission culture, animation, sport associations et relations internationales du 15 octobre 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à **l'unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au Conseil Départemental de l'Isère à hauteur de 1 000 € dans le cadre du festival Ciné-Jeune pour l'année 2025.

9649 - Associations - Subventions aux clubs sportifs dans le cadre des animations estivales 2024

Madame Anne Gérin, 1^{ère} Adjointe chargée de la culture, de l'animation, de la démocratie locale, des ressources humaines, Vice-présidente au Conseil Départemental de l'Isère, rappelle au Conseil municipal que les associations se mobilisent afin de proposer aux jeunes de Voreppe un certain nombre d'activités socioculturelles et sportives gratuites, en juillet et en août.

Pour permettre le fonctionnement de ces animations et soutenir leur développement, une subvention municipale est allouée aux associations impliquées dans la mise en place de ce programme d'été.

Une convention signée entre la Ville et chaque association participant fixe le montant de cette subvention en fonction du volume d'activité développé et des frais engagés par les clubs en matière d'encadrement.

Pour mémoire, les taux horaires sont fixés comme suit :

Activ'été	Taux Horaire : 18 €/h 1,5 heures/session.
Stage été parapente	Taux Horaire : 1) Vol : 20 €/h 2) Tps complémentaire : 10 €/h Dans la limite de 2 sessions de 3 h pour 8 équipages + 2 × 1,5 h complémentaire (transport – préparation).
Stage été :	Taux Horaire : 24 €/h

Après examen des bilans transmis par les clubs, les montants proposés sont les suivants :

- Stages Été

Associations	Subventions
Arc en ciel	1 020 €
CGSV La Vaillante	192 €
Tennis Club	480 €
Voiron Voreppe BMX	432 €
TOTAL :	2 124 €

- Activ'Eté

Associations	Subventions
Amicale Boule	135 €
Arc Voreppin	54 €
Patchwork	27 €
Voreppe Basket Club	135 €
CITT	189 €
Voreppe Rugby Club	54 €
Pays Voironnais Volley	189 €
Country Dance 38	27 €
Voreppe Twirling	162 €
Club Entraide et Loisirs	27 €
TOTAL :	999 €

Soit un montant total de subvention pour les stages été de 2 124 € et de 999 € pour les subventions pour la formule Activ'Eté.

Après avis favorable de la Commission culture, animation, sport associations et relations internationales du 15 octobre 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**unanimité** d'autoriser le versement de ces subventions aux associations concernées.

9650 - Associations - Soutien aux associations – Attribution de subventions au titre de l'année 2024

Madame Anne Gérin, 1^{ère} Adjointe chargée de la culture, de l'animation, de la démocratie locale, des ressources humaines, Vice-présidente au Conseil Départemental de l'Isère expose au Conseil municipal, que la Ville de Voreppe souhaite apporter un soutien financier aux associations qui en font la demande en tenant compte de la qualité de leur action au quotidien, tant pour l'intérêt social que revêt leur activité que pour leur implication dans l'animation de la vie locale et le dynamisme du territoire.

Les montants proposés pour l'année 2024 sont les suivants :

Subventions relatives à un projet spécifique :

Nom de l'association	Projet	Proposition élus
CGSV La Vaillante	Achat matériels sportifs : barre asymétrique	1 700,00 €
COREPHA	Participation 80 ans libération	700,00 €
	Sentiers	1 000,00 €
L'Attrape cœurs	Festival de Noël	800,00 €
La Série	Les Foulées de Voreppe	300,00 €
TOTAL		4 500,00 €

Soit un montant total de subventions sur projet de 4 500,00 €.

Le montant total des subventions pour l'année 2024 s'élève à 9 300,00 €.

Après avis favorable de la Commission culture, animation, sport associations et relations internationales du 15 octobre 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à **l'unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à attribuer les subventions aux associations selon la répartition figurant dans la délibération.

9651 - Sport – Convention de suivi et d'expertise pour l'Espace Loisirs Orientation de Voreppe (ELO)

Monsieur Marc Descours, Conseiller municipal chargé de la Sécurité des établissements recevant du public et du Patrimoine informe le Conseil municipal de la mise en place d'une convention entre la Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Course d'orientation (LAURACO) et la commune de Voreppe.

Cette convention a pour objectif de fixer les modalités et les conditions d'entretien de l'Espace Loisirs Orientation (ELO) mis en place par la commune de Voreppe sur son territoire. L'entretien de l'ELO reste à la charge de la commune de Voreppe.

La présente convention prend effet pour deux ans à la date de la signature. Elle est renouvelée par tacite reconduction.

Le coût annuel pour le suivi de l'entreprise de l'ELO s'élève à 350 € + frais de déplacement.

Après avis favorable de la Commission culture, animation, sport associations et relations internationales du 15 octobre 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **avec 2 abstentions et 3 oppositions** d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de suivi et d'expertise pour l'Espace Loisirs Orientation de Voreppe.

9652 - Culture – Modification avenant du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

Monsieur Marc Descours, Conseiller municipal chargé de la Sécurité des établissements recevant du public et du Patrimoine propose au Conseil municipal des modifications du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

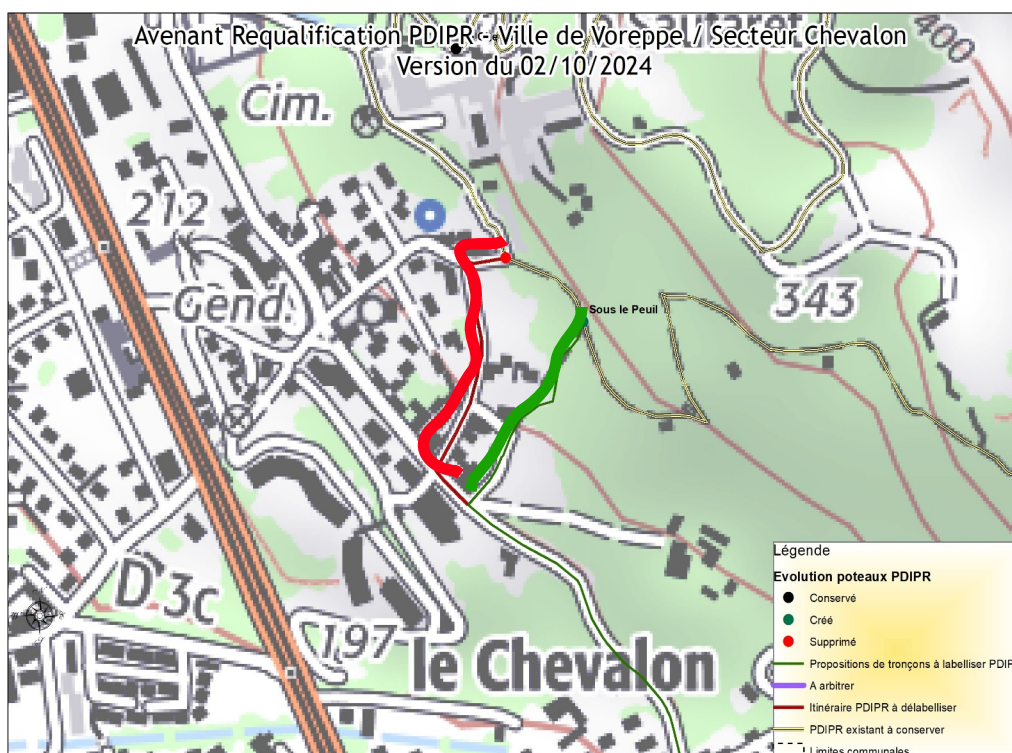
Après avis favorable de la Commission culture, animation, sport associations et relations internationales du 15 octobre 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**unanimité** d'approuver les modifications suivantes :

1) Désinscription Impasse Dolomieu (VC08c), du chemin du Sautaret (VC82b), du chemin des Ciments (VC82) et de la rue Hector Berlioz (VC07b), sur une distance de 257 m, inscrits au PDIPR via la délibération DE231221AV9531 du 21 décembre 2023.

2) Inscription chemin rural des Carrières (CR69b), du chemin des Carrières (VC82a) jusqu'à la rue Hector Berlioz (VC07b) sur une distance de 193 m.

Tableau d'assemblage du cadastre



9653 - Solidarité – Subventions 2024 aux associations du secteur social et médico-social

Madame Nadine Benvenuto, Ajointe chargée des solidarités et de la petite enfance expose au conseil municipal que l'association Dynamoov a sollicité la commune pour une subvention afin de participer aux frais d'organisation du raid Dynamoov qui se déroulera du 29/09 au 06/10/2024. Ce raid reliera les villes de Grenoble à Jaujac (07) sur 500 kms à vélo, handbike et tandem adapté.

Après l'avis favorable de la commission solidarités et petite enfance réunie le 8 octobre.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à **l'unanimité** d'approuver l'attribution de cette subvention pour un montant de 350 €.

RELEVÉ DÉCISIONS ADMINISTRATIVES

En vertu de l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Luc REMOND, Maire de Voreppe peut, par délégation du Conseil municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat, d'un ensemble d'actes de gestion courante. Une délibération, donnant délégations de pouvoir accordées au Maire, a été approuvée au Conseil Municipal en date du 26 mai 2020.

Luc REMOND, Maire de Voreppe, a fait usage de certaines de ses délégations et a pris un certain nombre de décisions, énumérées ci-dessous :

Décision N°2024-0009

Contrat de maintenance avec la société PROBESYS concernant le support technique illimité sur le FIREWALL de la mairie de VOREPPE. Commence le 1er janvier 2024 pour une durée d'un an, reconduction expresse, 3 fois maximum.

Décision N°2024-0010

Contrat de maintenance avec la société PROBESYS concernant le support sur le logiciel AGENTJ de la mairie de VOREPPE. Commence le 1er janvier 2024 pour une durée d'un an, reconduction expresse, 3 fois maximum.

Décision N°2024-0011

Contrat de maintenance avec la société PROBESYS concernant le support SYSTEME ET RESEAUX de la mairie de VOREPPE. Commence le 1er janvier 2024 pour une durée d'un an, reconduction expresse, 3 fois maximum.

Luc REMOND, Maire de Voreppe, a rendu compte des actes accomplis en vertu de ses délégations au Conseil municipal du 30 octobre 2024

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	4 198 387,00	0,00	226 970,00	226 970,00	4 425 357,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	8 500 000,00	0,00	0,00	0,00	8 500 000,00
014	Atténuations de produits	75 000,00	0,00	0,00	0,00	75 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	1 755 555,00	0,00	183 190,60	183 190,60	1 938 745,60
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		14 528 942,00	0,00	410 160,60	410 160,60	14 939 102,60
66	Charges financières	145 000,00	0,00	0,00	0,00	145 000,00
67	Charges spécifiques (4)	7 470,00	0,00	1 850,00	1 850,00	9 320,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		14 681 412,00	0,00	442 010,60	442 010,60	15 123 422,60
023	Virement à la section d'investissement (5)	601 145,00		1 694 593,73	1 694 593,73	2 295 738,73
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	470 000,00		68 625,00	68 625,00	538 625,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 071 145,00		1 763 218,73	1 763 218,73	2 834 363,73
TOTAL		15 752 557,00	0,00	2 205 229,33	2 205 229,33	17 957 786,33
+						
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						0,00
=						
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						17 957 786,33

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	10 065,00	10 065,00	10 065,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 167 600,00	0,00	22 015,00	22 015,00	1 189 615,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	5 053 500,00	0,00	0,00	0,00	5 053 500,00
731	Fiscalité locale	6 757 500,00	0,00	-5 000,00	-5 000,00	6 752 500,00
74	Dotations et participations (4)	1 677 450,00	0,00	-45 125,00	-45 125,00	1 632 325,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	491 507,00	0,00	17 125,00	17 125,00	508 632,00
Total des recettes de gestion courante		15 147 557,00	0,00	-920,00	-920,00	15 146 637,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	600 000,00		-570 000,00	-570 000,00	30 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		15 747 557,00	0,00	-570 920,00	-570 920,00	15 176 637,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	5 000,00		2 000,00	2 000,00	7 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		5 000,00		2 000,00	2 000,00	7 000,00
TOTAL		15 752 557,00	0,00	-568 920,00	-568 920,00	15 183 637,00
+						
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						2 774 149,33
=						
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						17 957 786,33